

# Renseignements généraux

## 1.. Les horaires :

- Du lundi au vendredi : · pour les cours de la matinée à de 8h30 à 12h30.
- Du lundi au vendredi : · pour les cours de l'après midi à de 13h35 ou 13h45 à 16h30.
- Le mercredi après midi : Ø Association sportive (sur adhésion) et activités diverses.



## 2.. Étude du soir :

Possibilité d'études surveillées, les lundi, mardi et jeudi, de 17h à 18h30, pour les externes et les demi pensionnaires qui le souhaitent. (Tarif: 1,40 €par jour, goûter compris, porté sur la facture)

## 3.. Tarifs et répartition des versements :

Désignation	Pour un externe			Demi pension 4 repas			Demi pension 5 repas			Internat		
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Contribution des familles	434,00	450,00	480,00	434,00	450,00	480,00	434,00	450,00	480,00	434,00	450,00	480,00
Technologie	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00
Frais d'inscription	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Demi-pension 4 repas (1)				693,00	693,00	693,00						
Demi-pension 5 repas (1)							864,00	864,00	864,00			
Pension complète										2907,00	2907,00	2907,00
TOTAL	467,00	483,00	513,00	1160,00	1176,00	1206,00	1331,00	1347,00	1377,00	3374,00	3390,00	3420,00
Versement à l'inscription	140,00	140,00	140,00	140,00	140,00	140,00	140,00	140,00	140,00	420,00	420,00	420,00
Avance sur facturation (septembre)	50,00	50,00	50,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	200,00	200,00	200,00
Total versé au jour de la rentrée	190,00	190,00	190,00	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00	620,00	620,00	620,00
Reste à verser	277,00	293,00	323,00	920,00	936,00	966,00	1091,00	1107,00	1137,00	2754,00	2770,00	2800,00
Soit au trimestre	92,33	97,67	107,67	306,67	312,00	322,00	363,67	369,00	379,00	918,00	923,33	933,33
Soit en 10 mensualités	27,70	29,30	32,30	92,00	93,60	96,60	109,10	110,70	113,70	275,40	277,00	280,00

- (1) *Le tarif de la demi-pension est établi sur une base forfaitaire d'un prix de repas à 4,81 €. Des tickets sont en vente au secrétariat pour les repas occasionnels au prix de 5,00 €.*

- **Cette année, nous proposons trois tarifs. Chaque famille choisit celui qui correspond le mieux à ses possibilités.**
- **Pour le paiement trimestriel, les versements seront à effectuer aux dates indiquées sur l'échéancier.**
- **La mensualisation est possible en 10 versements, du 10 octobre au 10 juillet (à cocher page 7).**

*La facture annuelle n'est établie qu'au cours de la seconde quinzaine de septembre, il est donc demandé aux familles, une avance qui sera déduite du montant de la facture (voir ci-dessus).*

- Ø **En cas de difficultés financières passagères, prévenez la direction du Collège afin que soit envisagé un étalement ou un différé momentané des paiements.**

#### **4.. Frais d'inscription:**

Ils sont demandés aux nouveaux élèves uniquement et se montent à **20 €** Ce montant comprend l'abonnement à la revue du réseau Lasallien auquel est rattaché le Collège.

#### **5.. Contribution des familles et contribution volontaire:**

Comprise entre **434 € et 480 €** elle comprend les frais liés au caractère propre du Collège, les frais de secrétariat, de timbres et de reproduction ainsi que les diverses cotisations reversées aux services de l'Enseignement Catholique.

*NB : | Une contribution volontaire de solidarité est proposée à toutes les familles qui le peuvent sur une base annuelle de 60 €. Il est possible d'opter pour un montant différent en plus ou en moins. Les fonds recueillis permettent une solidarité envers des familles en difficulté passagère.*

*l L'OGEC (association de gestion du Collège) étant reconnue d'intérêt général, les contributions volontaires ouvrent droit à réduction d'impôts. Les familles donatrices recevront donc un reçu fiscal.*

#### **6.. Assurance scolaire:**

Le Collège propose une assurance groupe scolaire et extra scolaire au tarif de **14 €** Cette assurance vient notamment en complément du remboursement des caisses en cas d'accidents corporels, d'une rentrée à l'autre.

**A défaut d'adopter ce système, les familles doivent remettre au secrétariat du Collège, une attestation de leur propre assurance, couvrant les risques scolaires et extra scolaires.**

#### **7.. Cotisation à l'association des Parents d'élèves (APEL):**

L'adhésion est souhaitée mais reste facultative. Elle sera proposée lors de facturation de septembre à l'aide d'un coupon réponse. L'APEL participe financièrement aux actions scolaires et péri-scolaires. (Cotisation 2010 : **22 €**).

#### **8.. Facturation:**

Une facture annuelle vous sera adressée dans la seconde quinzaine de septembre avec un échéancier correspondant au mode de règlement que vous aurez choisi. Une régularisation éventuelle sera établie début avril, pour faire le point. La facture annuelle reprendra l'ensemble des éléments mentionnés sur la fiche « Tarifs et options » ainsi que les dépenses liées aux TD de langues et d'éducation civique et éventuellement un ou deux livres de poche.

#### **10.. A propos des Bourses et aides diverses :**

- q Les demandes sont à renouveler chaque année scolaire.
- q Avec la circulaire de rentrée que vous recevrez à la mi-juillet, vous trouverez un barème qui vous permettra de savoir si vous pouvez prétendre à une aide et pour quel montant.
- q **Pour toute demande d'aide, merci de fournir la dernière feuille de non imposition.**
- q En plus des bourses, d'autres aides sont possibles (fonds social collégien et fonds social des cantines).
- q **Un tarif dégressif (contribution et transport du Collège) est accordé à partir du deuxième enfant scolarisé dans l'établissement.**

*N'hésitez pas à contacter le secrétariat*

*au 05 49 59 20 44*